



Recherche en bref



INCIDENCE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE SUR LA SANTÉ DES PARTICIPANTS

Question : La justice réparatrice est-elle bonne pour la santé des participants?

Contexte : La justice réparatrice propose une approche différente pour faire face au crime en mettant à contribution toutes les parties touchées (c.-à-d. la ou les victimes, le délinquant et la collectivité) dans le but de favoriser la guérison et de tenter de réparer les torts causés.

La recherche sur la justice réparatrice a permis de constater que cette approche comporte de nombreux avantages, entre autres un degré de satisfaction élevé parmi les participants, une atténuation de la peur chez les victimes et une baisse de la récidive pour les délinquants. Selon la recherche, il semblerait également que les démarches axées sur la justice réparatrice aient une incidence positive sur le bien-être en général des participants.

Les défenseurs et les spécialistes de la justice réparatrice signalent aussi que les participants se « sentent mieux » après avoir pris part à une séance de justice réparatrice, mais qu'est-ce que cela signifie au juste? Plusieurs études mentionnent le mieux-être des participants, mais peu d'entre elles évaluent les répercussions des processus de justice réparatrice sur la santé psychologique et physique des participants par l'application d'indicateurs précis.

Un examen de la littérature sur l'incidence *psychologique* de la justice réparatrice révèle que les chercheurs n'interprètent pas tous de la même façon cette expression. Par exemple, certains chercheurs ont examiné les

changements quant aux symptômes causés par le traumatisme chez la victime ainsi que l'atténuation du sentiment de peur et du désir de vengeance, tandis que d'autres ont tenu compte des éléments de pardon et ont utilisé des indicateurs liés à des aspects touchant la possibilité d'une nouvelle victimisation.

Dans le cas des délinquants en particulier, il y a très peu de données probantes sur les avantages psychologiques de la justice réparatrice, mis à part quelques études récentes sur le développement des sentiments de culpabilité, de honte et d'empathie et l'adoption d'une attitude fondée sur l'optimisme, l'efficacité personnelle et l'espoir.

Il y a très peu d'études qui traitent de l'incidence de la justice réparatrice sur la santé *physique*. Cependant, la littérature en général montre que la victimisation et le stress qui en résulte peuvent avoir des répercussions sur la santé physique de la personne.

Méthode : On a mené une étude pour examiner deux aspects qui contribuent au bien-être en général d'une personne (soit la santé physique et psychologique). À partir de renseignements recueillis dans le cadre de deux programmes de justice réparatrice, les chercheurs ont mesuré les changements quant à la santé physique et psychologique de 92 participants (50 victimes et 42 délinquants). Les participants ont subi deux échelles, la première sur la santé physique et la deuxième sur la santé psychologique, avant et après le programme de justice réparatrice. La première échelle comportait des éléments comme le

sommeil, les habitudes alimentaires, l'exercice, la consommation de drogues et d'alcool, et la deuxième, des questions sur le sentiment de sécurité, la peur, la colère, la honte, l'anxiété, l'estime de soi, la dépression, etc.

Réponse : Les chercheurs ont noté, chez la plupart des victimes et des délinquants, une amélioration de la santé physique et psychologique après la participation au programme par rapport à avant celle-ci.

Les chercheurs ont noté une amélioration pour tous les indicateurs liés à la santé psychologique et ont constaté pour celle-ci une diminution de la note globale pour 84,8 % des participants. Dans nombre de cas, les participants dont la note n'avait pas baissé avaient obtenu une note basse (c'est-à-dire qu'ils éprouvaient peu de problèmes) au départ, avant de suivre le programme.

Les chercheurs ont également constaté une amélioration pour les indicateurs de la santé physique chez les participants (victimes et délinquants) ayant signalé des problèmes de santé. Cependant, plus de 40 % des participants n'avaient signalé aucun problème de santé physique avant de suivre le programme.

Les résultats de l'étude concordent avec d'autres études préliminaires qui laissaient entendre que le processus de justice réparatrice a une incidence positive sur

la santé psychologique des participants et, dans une moindre mesure, sur la santé physique de ces derniers.

Incidences sur les politiques :

1. La justice réparatrice comporte des avantages sur le plan de la santé psychologique et physique des victimes. Il y a lieu d'examiner davantage la possibilité de recourir à ce processus humanisant et participatif pour mieux répondre aux besoins des victimes.
2. Il y a également une amélioration de la santé psychologique et physique des délinquants qui participent à des programmes de justice réparatrice, ce qui pourrait contribuer en fin de compte à réduire le risque de récidive.
3. Une approche axée sur la justice réparatrice pour expier un crime contribue à améliorer la santé des participants sur le plan psychologique et physique. Les participants sont donc plus susceptibles de redevenir des membres sains et productifs de la société. En dernière analyse, la justice réparatrice peut servir à bâtir des collectivités saines et sécuritaires.

Source : Rugge, T. et T-L Scott. *Incidence de la justice réparatrice sur la santé psychologique et physique des participants*, Rapport pour spécialistes n° 2009-03, Ottawa, Sécurité publique Canada, 2009.

Pour plus de renseignements :

Tanya Rugge, Ph. D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2826 Téléc. : 613-990-8295
Courriel : Tanya.Rugge@ps.gc.ca

Le présent article se trouve également sur le site du Ministère : www.securitepublique.gc.ca